

La vie municipale

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2015

Excusé : Nicolas Popowki (pouvoir à Laurent Houllier)

Demande d'ajout de deux points à l'ordre du jour, suite à la réception de documents complémentaires :

1. Lancement d'une étude à assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le stationnement sur le domaine public dans le village.
2. Dispositif d'accueil de réfugiés : sollicitation de la Préfecture du Nord.
Accepté à l'unanimité.
3. Approbation du compte-rendu du cm du 27 juin 2015
Correction page 4 : deux vélos au lieu de un.
4. Désignation d'un secrétaire de séance
Maryse Payen.
5. Modernisation de l'éclairage public dans le cadre du projet "territoire à énergie positive pour la croissance verte" porté par le Scot du Grand Douaisis.

Suite aux délibérations de juin 2015, dans le cadre du dispositif CEP du Scot, le dossier éclairage public a été retenu. Il fait l'objet d'une convention avec le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Energie pour 71.150,00 € HT de travaux subventionnés à hauteur de 42.690,00 €.

La Commune mènera donc des actions: un plan pluriannuel d'investissement, la réalisation des travaux validés par le diagnostic, une réflexion sur les possibilités d'extinction de l'éclairage public.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention.
Adopté à l'unanimité.

6. Adhésion de nouvelles communes du SIDEN.

Monsieur le Maire demande à valider l'adhésion de nouvelles collectivités.

Messieurs Demulier et Dupuich déplore l'agrandissement de la régie SIDEN en nombre de collectivités sans que le prix du m³ d'eau ne baisse.

Monsieur le Maire répond que les élus du secteur siégeant au conseil d'administration font régulièrement la remarque. Il rappelle toutefois que le SIDEN assure un service de qualité en matière d'assainissement et un volume d'investissement conséquent. Il signale également que dans certains territoires où le service est rendu par une entreprise privée, il n'y a aucun travail effectué. A Rieulay, le SIDEN est présent dans des délais très courts quelque soit la nature des interventions.

La vie municipale

Madame Payen demande si le SIDEN gère les bouches d'incendie. Elle signale qu'il manque un hydrant rue Rombeau.

Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative, que la compétence incendie est assumée par la régie et qu'elle complétera le réseau existant.

Monsieur Delecluse informe l'Assemblée que le SIDEN intervient régulièrement dans la commune, en dernier lieu rue Fiévet sur les plaques d'égout.

Monsieur le Maire indique également qu'il n'existe pas de péréquation horizontale concernant les zones de captage d'eau. Rieulay dispose d'une zone de captage aux Hudions, qu'avec Pecquencourt, le territoire alimente en eau potable la Métropole Européenne Lilloise sans compensation.

Monsieur Dupuich souhaite que la MEL verse une participation au SIDEN pour compenser les augmentations.

Monsieur Birot signale le fait que cette péréquation serait nécessaire pour les communes rurales.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'accepter l'adhésion des communes du SIDEN.

Adopté à la majorité des voix. Deux abstentions: Messieurs Demulier et Dupuich.

7. Dossiers économies d'énergie.

Monsieur et Madame Lamart - installation d'un poêle à peler

Monsieur et Madame Canis - panneaux photovoltaïques

Monsieur et Madame Wieszczyński - isolation de combles

Monsieur Dulompont - installation d'une chaudière à condensation

Monsieur et Madame Sergeant - installation d'un poêle à peler

Monsieur DiDio - installation d'un poêle à bois

Monsieur et Madame Gambiez - installation d'un poêle à peler

Monsieur Vespa - installation d'une pompe à chaleur

Monsieur et Madame Pruvot - installation d'une pompe à chaleur

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion publique sur le sujet des installations économes en énergie.

8. Approbation des rapports d'activités:

- Syndicat Intercommunal de Gestion de la Piscine d'Hornaing.
- Service public d'élimination des déchets ménagers de la CCCO.
- PLIE du Douaisis.
- Mission Locale du Douaisis.

Avis favorable à l'unanimité.

La vie municipale

9. Tirage des jurés d'assises:

Emilie Marquette épouse Cousin.
Vincent Szietek.
Virginie Galiardez.

10. Lancement d'une étude à assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le stationnement sur le domaine public dans le village.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il conviendrait de lancer une étude à assistance à maîtrise d'ouvrage afin de réfléchir à des solutions pour régler le problème de stationnement dans le village. Plusieurs problématiques sont posées: la capacité d'accueil de véhicules (jusqu'à 910 véhicules en stationnement sur la commune), la sécurité routière, les dégradations sur le site de l'espace-terril, la sécurité (problèmes de trafic de drogue, suicide). Il faut une réflexion à l'échelle globale du village en prenant en compte toutes les problématiques rencontrées.

Monsieur Demulier acquiesce en précisant notamment les problèmes rencontrés dans la rue Fiévet: stationnement intempestif devant le Point Rencontre Jeunes, arrêt sur la voie de circulation pour reprendre les enfants.

Monsieur le Maire rappelle également la problématique du stationnement aux abords de l'école ce qui met en danger la circulation des piétons et les phénomènes de vitesse rencontrés rues Lanoy, Caby et des Sarts.

L'objectif est d'apporter des solutions claires aux problèmes rencontrés.

Messieurs Birot, Delecluse, Demulier, Vasseur et Dupuich soulignent le fait que beaucoup de personnes stationnent sur les trottoirs gênant les piétons.

Madame Atmeare pose la question de la signalétique notamment sur le site.

Madame Komasa et Monsieur Vasseur proposent des solutions pour éviter le stationnement sur les trottoirs: bordure en ligne jaune et signalétique "poussettes", stationnement alterné.

La commune n'ayant pas la ressource en interne en matière d'ingénierie, il est demandé au Conseil Municipal de faire appel à une étude pour aider la Collectivité à résoudre ce problème de stationnement et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure.

Adopté à l'unanimité.

11. Dispositif d'accueil de réfugiés : sollicitation de la Préfecture du Nord.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de la sollicitation des services préfectoraux au sujet de l'accueil de réfugiés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, répond favorablement à cette sollicitation sous certaines conditions:

- compensation financière totale des services de l'État pour l'hébergement.
- famille de demandeurs d'asile dont le dossier est en cours d'instruction voire d'acceptation.
- famille avec enfants pour envisager une scolarisation.
- suivi social des services départementaux.